

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Document à conserver



CLIMATIQUE



INONDATION



RUPTURE DE BARRAGE



MINIERS



MOUVEMENTS DE TERRAIN



SEISME FAIBLE
NIVEAU 2



RADON



NUCLÉAIRE



TRANSPORTS
A47 – VOIE FERREE



CANALISATION DE GAZ
HAUTE PRESSION



SANITAIRE



ENGINS DE GUERRE



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs, et nous avons décidé de lancer, conformément à la réglementation en vigueur, la réalisation d'un P. C. S. (Plan Communal de Sauvegarde).

Le P. C. S. est un dispositif communal permettant d'organiser l'action de tous les acteurs communaux, protection civile et habitants en cas d'accident important afin de gérer les crises touchant la sécurité civile.

De nombreux élus et agents de la commune impliqués dans cette élaboration.

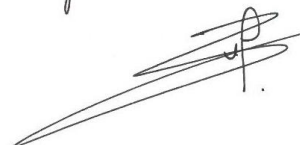
Le document que vous avez entre les mains, le D. I. C. R. I. M (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D. D. R. M.), élaboré par M. le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Genilac peut être exposée.

Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Acquérir les bons réflexes, c'est être acteur actif de sa propre sécurité et de celle des autres.

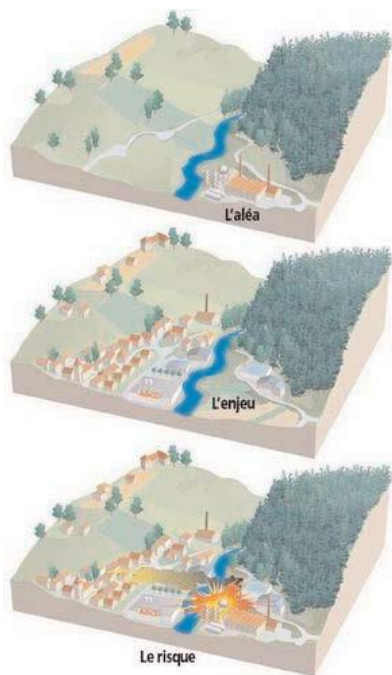
Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Bien fidèlement,



Denis BARRIOL
Maire

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux :

- L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- L'enjeu représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.
- Le risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et se caractérise par sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement.

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, sur son lieu de travail ou de vacances sont regroupés en trois familles :

- ❖ **les risques naturels** : risque climatique (tempête, canicule, neige..), inondations, rupture de barrage, mouvement de terrain, mines, radon,
- ❖ **les risques technologiques** : risque nucléaire, transport de matières dangereuses (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation haute pression),
- ❖ **les risques sanitaires** : grippe aviaire, méningites, légionellose...,
- ❖ **le risque sociétal** : attentat,
- ❖ **le risque engins de guerre**.

UNE GESTION GLOBALE ET PARTAGÉE DES RISQUES

L'État

- ❖ Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (**Dossier Départemental des Risques Majeurs**).
- ❖ Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire d'un système d'alerte aux crues mis en place par Saint-Etienne Métropole sur le Gier. Ce dispositif, baptisé **SAPHYRAS** (**S**ystème d'**A**lerte et de **P**révision **H**ydrométéorologique et **R**adar pour l'**A**gglomération **S**téphanoise) surveille en permanence les cours d'eau. Le système alerte automatiquement le maire de la commune concernée par un risque de crue, afin que ce dernier prévienne la population.
- ❖ Elabore un **Plan de Prévention des Risques (P.P.R.)**, décidé par le préfet.
- ❖ Organise les plans de secours dans le département notamment l'**Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile** (plan **O. R. S. E. C.**).
- ❖ Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

La Commune

- ❖ Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme, (**P. L. U.**) et par des aménagements.
- ❖ Informe les citoyens (**D. I. C. R. I. M.**).
- ❖ Gère la crise en liaison avec les différents services de secours et de l'état en s'appuyant sur le **P. C. S.**

Le SDIS

- ❖ Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- ❖ Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la protection et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

Les écoles

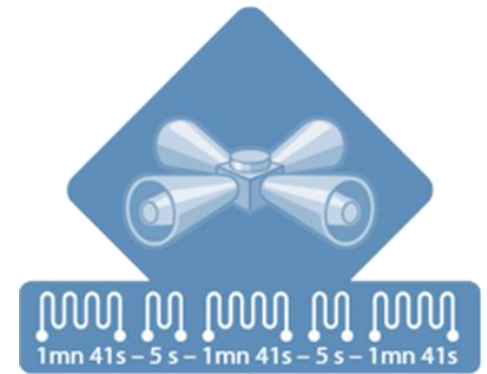
- ❖ Chaque établissement a l'obligation de réaliser un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (P. P. M. S.)**. Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant des secours et/ou la fin de l'alerte.

EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE, COMMENT SEREZ-VOUS ALERTE ?

Les sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA) :

L'alerte par sirène annonce un danger immédiat.

- ❖ Située sur le toit de la mairie, elle émet un **son caractéristique en 3 séquences de 1 minute et 41 secondes espacées d'un silence**, vous pouvez vous familiariser avec ce signal en consultant le numéro vert suivant : 0 800 50 73 05 (appel gratuit),
- ❖ Ce signal ne doit pas être confondu avec le **signal d'essai d'une minute** seulement, **diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois**.



Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

L'automate d'appel

Provenance : mairie

Une alerte peut être faite par différents moyens :

- ❖ Un **message SMS sur téléphone portable** (dans l'hypothèse où la personne s'est inscrite à ce service),
- ❖ Un **message vocalisé sur téléphone fixe et/ou portable**.

Les personnes possédant un téléphone dont le numéro paraît sur l'annuaire sont automatiquement inscrites.

Pour les personnes n'y figurant pas et souhaitant se faire inscrire et/ou souhaitant y faire figurer un numéro de portable reportez-vous sur le site internet de la commune dans « vie quotidienne – onglet système d'alerte », vous y trouverez un formulaire à remplir ou vous pouvez utiliser le document en annexe (à remettre au secrétariat de la mairie).

Certains d'entre vous nous ont déjà retourné ce questionnaire qui avait été déposé dans les boîtes aux lettres courant juin de cette année, et nous vous en remercions.

Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres, il est toujours temps pour ceux qui ne l'ont pas fait, de s'inscrire. N'oubliez pas de nous signaler tout changement (déménagement...).

Panneaux lumineux du Sardon et des Bourdonnes

L'un est situé à l'entrée de Genilac, à proximité du Bar-tabac du Sardon et l'autre à côté de la salle des Bourdonnes.

Radio et/ou télévisions locales ou régionales

(Voir fréquence en fin de document).

COMPORTEMENT A SUIVRE DANS TOUS LES CAS



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (P. P. M. S.) en cas d'alerte.



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable. Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



Ecoutez la radio :

France Info :

105.6 ou 103.4 Mhz

Radio Scoop : 91.3 Mhz

France Bleue St-Etienne : 97.1 Mhz

Activ Radio : 90 Mhz



Coupez le gaz, l'électricité.

**RESPECTEZ LES CONSIGNES
DONNEES PAR LES AUTORITES.**

Si vous ne devez retenir qu'une seule chose

**RESTEZ INFORME TOUT AU LONG DE L'EVENEMENT
Par l'intermédiaire des radios conventionnées (FM)**



RISQUE METEOROLOGIQUE

De fortes précipitations, orages, vent violent et tempête, neige et verglas, grand froid, canicule.

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Durant cette phase d'alerte, des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène sont publiés sur le site Internet de Météo France.

- ❖ **Vert** : Pas de vigilance particulière.
- ❖ **Jaune** : Phénomène habituel pour la saison.
- ❖ **Orange** : Phénomène dangereux de forte intensité.
- ❖ **Rouge** : Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.meteo.fr** et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite. L'évolution peut être suivie en téléphonant à Météo France au 32 50 (0.34 euro/min).

Les risques sur la commune

- ❖ **Risque de tempête**
Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone...)
- ❖ **Vents violents**
On parle de tempête pour des vents supérieurs à 89 km/h.
- ❖ **Précipitations importantes**
Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...).

Les mesures prises dans la commune

- ❖ Informations des habitants en cas d'alerte météo,
- ❖ La solidarité entre voisins est le premier maillon de la chaîne de secours.

Les bons réflexes

PENDANT



Mettez-vous à l'abri



Ecoutez la radio

Facilitez le travail des sauveteurs,

N'entreprenez pas de déplacements routiers sans avoir pris toutes les mesures de sécurité,

APRES

Prenez **contact avec les voisins** pour vous organiser,

Signalez aux autorités tout encombrement ou obstacle sur les axes routiers (arbre, coulées de boues, inondation...).



Le risque d'incendie : feu de broussailles...

Si vous êtes témoin d'un incendie, appelez les sapeurs-pompiers au **18** au **112** en précisant le lieu exact.

Les mesures prises par la commune

- ❖ **Interdiction de brûlage sur la commune**

LES BONS REFLEXES

- ❖ Débroussailliez et arrosez les abords,
- ❖ Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables,
- ❖ Ne vous approchez pas du feu.



**Fermez portes, fenêtres,
sopiraux et aération**



Ecoutez la radio



**Coupez le gaz et
l'électricité**

RISQUE DE VAGUE DE CHALEUR – CANICULE



Protégez-vous de la chaleur

- ❖ Évitez sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h).
- ❖ Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau, des vêtements légers et amples, de couleur claire.
- ❖ Fermez les volets / rideaux des façades exposés au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- ❖ Donnez de vos nouvelles à vos proches ou à la mairie.
- ❖ Rafraîchissez-vous. Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (pièces fraîche, supermarché, cinémas, musées...). Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur, gant de toilette ou vêtements humides).
- ❖ Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- ❖ Ne consommez pas d'alcool.
- ❖ Mangez comme d'habitude, de préférence des fruits et des légumes.
- ❖ Demandez conseil à votre médecin ou votre pharmacien, surtout si vous prenez des médicaments, ou si vous ressentez des symptômes inhabituels.
- ❖ N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider. Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal.
- ❖ Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et aidez-les à manger et à boire.
- ❖ Si une personne est victime d'un coup de chaleur appelez immédiatement les secours en composant le **15** ou le **112** de votre mobile. Placez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

RISQUE DE VAGUE DE FROID



À la maison

- ❖ Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage et de ventilation dans les espaces habités pour **éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)**.
- ❖ Écoutez la radio (prévoir une alimentation par piles en cas de coupure de courant).

Pour votre sécurité

- ❖ Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager de la neige.
- ❖ Ne vous approchez pas des lignes téléphoniques et électriques, elles peuvent céder sous le poids de la neige.

Pour votre santé

- ❖ Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- ❖ Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméables au vent et à la pluie, couvrant tête et mains).

Si vous devez absolument vous déplacer

- ❖ Renseignez-vous sur les conditions de circulation. Signalez votre départ et la destination à des proches.
- ❖ Munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée (pelles, cordes, couvertures...)
- ❖ Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé ou verglacé. Roulez doucement et gardez de bonnes distances de sécurité.
- ❖ Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté. Éteignez votre moteur, appelez les secours et attendez.

SOYEZ VIGILANT ET SIGNALEZ AUX SERVICES DE SECOURS UNE PERSONNE SANS DOMICILE OU EN DIFFICULTE.

INFORMEZ-VOUS SUR LES PREVISIONS :

meteo:<http://www.meteo.fr>
<http://www.sante.gouv.fr/canicule>

RISQUE INONDATION



Définition du risque inondation

Une inondation est une **submersion** plus ou moins **rapide d'une zone**. Elle peut être la **conséquence d'un débordement de cours d'eau** provoqué par des pluies importantes, violentes ou par la fonte des neiges.

Vigilance météo



Il faut être **très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus.

- Se tenir au courant de l'évolution et suivre les conseils émis.



Une **vigilance absolue** s'impose. Des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.

- Se tenir régulièrement informé de l'évolution et se conformer aux conseils et consignes émises par les autorités.

Le risque sur la commune

Les rivières :

- ❖ Le **Feloin**, la **Durèze**, le **Gier**, et le **Collenon**.

La montée des eaux peut être rapide, ce qui laisse généralement peu de temps pour s'organiser. Cette montée des eaux peut affecter les parties basses des habitations.

Les mesures de prévention prises dans la commune

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P. P. R. N. I.) a été prescrit en 2009 par le Préfet de la Loire. Celui-ci a été finalisé en 2016 et il est en cours d'approbation. Il identifie les zones de risques. Ces zones sont soumises à des **prescriptions obligatoires**, à des **recommandations** ou bien seront **interdites à la construction**.



Le nettoyage des berges de la Durèze est réalisé par les services de Saint-Etienne Métropole. Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national et local. Le bilan de ces observations est consultable 24h/24h sur le site <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Au niveau local le système **SAPHYRAS** développé par Saint-Etienne Métropole et fonctionnant 24h/24h permet de surveiller les précipitations des eaux afin de déclencher l'alerte. Les services de la mairie sont systématiquement alertés en cas de dépassement important du niveau des rivières.

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE



Définition du risque

Un barrage est un **ouvrage artificiel**, généralement établi en travers d'une vallée, transformant en **réservoir d'eau** un site naturel approprié. Sa rupture provoque une **inondation soudaine** due à la grande quantité d'eau qu'il retient.



Le risque sur la commune

- ❖ Le barrage de Soulage (sur le Gier à la sortie de Saint-Chamond),
- ❖ Le barrage du Dorlay (situé sur le Dorlay entre Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay),
- ❖ Le barrage de la Rive (situé au pied du village de la Valla).

Les mesures de prévention

Les barrages font l'objet d'inspections régulières.

Les bons réflexes en cas d'inondation ou de rupture de barrage

Dès maintenant :

- ❖ Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ❖ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le **Plan Particulier de Mise en Sécurité (P. P. M. S.)** en cas d'alerte.



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable). Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



Ne prenez pas votre voiture



Mettez-vous à l'abri :
montez à pied dans les étages ou gagnez un point haut sur la commune (colline, versant).



Ecoutez la radio

France Info :
105.6 ou 103.4 Mhz
Radio Scoop : 91.3 Mhz
France Bleue St-Etienne :
97.1 Mhz
Activ Radio : 90 Mhz



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



Coupez le gaz et l'électricité

RISQUE MINIER



Qu'est-ce que le risque minier ?

Une mine est un gisement de matériaux à caractère stratégique pour l'État.

Le risque minier est lié à l'évolution des cavités résiduelles, abandonnées et non sécurisées pour les plus anciennes et mal connues, ou sans entretien du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.

Notre commune est concernée par le PPR Minier en cours d'élaboration (arrêté préfectoral du 15.10.2014). Une carte des aléas miniers a été réalisée.

Les différents aléas recensés sont effondrement localisé, tassement, glissement ou échauffement.

Le risque sur la commune

- ❖ **Secteur du Sardon :**
 - **Le Mont du Feu,**
 - **La Cappe.**
- ❖ **Secteur de Gravenand :**
 - **Pré-Farnay.**

Les mesures de Prévention

Le **P.P.R.M.** (**P**lan de **P**révention des **R**isques **M**iniers) permet, à partir de la connaissance des zones d'aléas liées aux anciennes exploitations minières sur un territoire donné, d'y définir les conditions de construction, d'occupation et d'utilisation des sols ainsi que les mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou l'exploitation des biens existants.

L'objectif du P.P.R.M. est d'assurer la sécurité des personnes, tout en permettant une vie locale acceptable, et en limitant les risques pour les biens.



Coupez
l'électricité, le
gaz



Mettez-vous à
l'abri en vous
éloignant du
danger



Informez les
autorités



N'allez pas
chercher les
enfants à
l'école

**RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES PRECAUTIONS A PRENDRE
POUR L'EDIFICATION DE CONSTRUCTIONS.**

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Définition du risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un **ensemble de déplacements**, plus ou moins brutaux, du **sol** et/ou du **sous-sol**, d'origine naturelle ou anthropique. Il y a également un risque de chute de falaise.

Comment se manifeste-t-il ?

On différencie :

- Les mouvements lents et continus,
- Les tassements et les affaissements de sols,
- Le retrait-gonflement des argiles,
- Les glissements de terrain le long d'une pente,
- Les mouvements rapides et discontinus,
- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains),
- Les écroulements et les chutes de blocs,
- Les coulées boueuses et torrentielles.

Le risque sur la commune

- ❖ Quartier du Sardon,
- ❖ Le Mont du Feu,
- ❖ La Cappe,
- ❖ Pré-Farnay.

Les mesures de Prévention



Coupez
l'électricité, le
gaz



Mettez-vous à
l'abri en vous
éloignant du
danger



Informez les
autorités



N'allez pas
chercher les
enfants à
l'école

Pour en savoir plus :

Consultez le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement :

Le risque de mouvements de terrain : <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-mouvements-de-terrain>

Ma commune face au risque : <http://macommune.prim.net>

**RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES PRECAUTIONS A PRENDRE
POUR L'EDIFICATION DE CONSTRUCTIONS.**

RISQUE SISMIQUE



Définition du Séisme : risque faible (2)

Un séisme, ou tremblement de terre, est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

La commune de Genilac est située dans une **zone faible de sismicité**.



Les bons réflexes

En cas d'apparition de fissures dans ou sur un bâtiment, d'affaissement de chaussées, d'éboulement de terre, de chute de pierres...



Mettez-vous à l'abri : en vous éloignant de la zone de danger.

En cas de séisme, abritez-vous :

- à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres,
- à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou tout ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant l'arrêt des secousses.

Protégez-vous la tête avec les bras.



N'allumez pas de flamme.

Évaluez les dégâts, **informez les autorités** : en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112)

Vous pouvez consulter le site internet : www.planseisme.fr

LE RISQUE RADON



Définition du radon :

On entend par risque radon, le risque d'exposition aux rayonnements ionisants émis par ce gaz d'origine naturelle.

Le radon est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme, et constitue le second (après le tabac) facteur de risque du cancer du poumon.

Comment se manifeste-t-il ?

Le radon est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la planète et provient surtout des sous-sols granitiques et volcaniques ainsi que de certains matériaux de construction.

Dans les espaces clos, notamment dans les maisons, le radon peut se concentrer plusieurs dizaines de fois plus qu'à l'air libre.

Les bons réflexes :

Les moyens pour diminuer les concentrations en radon dans les maisons sont simples:

- Réaliser des étanchements, aérer et ventiler les bâtiments, les sous-sols et les vides sanitaires,
- Améliorer l'étanchéité des murs et des planchers.

Le radon peut se concentrer dans les endroits clos (cave, sous-sol, vide sanitaire, pièces d'habitations, ...).

Pour en savoir plus :

Pour en savoir plus sur le risque radon, consultez :

- le site de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN): <http://www.irsn.fr>

RISQUE NUCLEAIRE



Définition du risque

Les produits radioactifs sont des **substances** naturelles ou artificielles **émittant** des particules sous forme de **rayonnement**. L'exposition à ces rayonnements émis par des produits radioactifs libérés dans l'environnement lors d'un accident peut s'effectuer par :

- ❖ **Irradiation externe** : sources (nuage, dépôts radioactifs) situées en dehors de l'organisme humain
- ❖ **Irradiation interne** : soit par ingestion, soit par inhalation d'aliments ou d'air contaminés par des produits radioactifs.

Le risque sur la commune

La centrale nucléaire de Saint-Alban



La centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice est implantée dans le département de l'Isère (région Rhône-Alpes) sur la rive gauche du Rhône, à une vingtaine de km à vol d'oiseau. Elle occupe une superficie de 180 hectares, sur les territoires des communes de Saint-Alban-du-Rhône et de Saint-Maurice-l'Exil.

Les bons réflexes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le **Plan Particulier de Mise en Sûreté** (P. P. M. S.) en cas d'alerte.



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable). Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Mettez-vous à l'abri : dans le bâtiment le plus proche.



Ecoutez la radio :

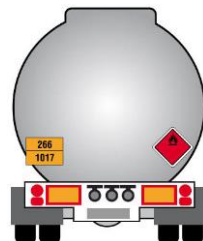
France info	: 105.6 ou 103.4 Mhz
Radio Scoop	: 91.3 Mhz
France Bleue St-Etienne	: 97.1 Mhz
Activ Radio	: 90 Mhz



RISQUE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE PAR ROUTE, PAR CANALISATION OU PAR VOIE FERREE

Définition du risque

Une matière dangereuse est une **substance** qui, par ses propriétés physique ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est **susceptible de** mettre en œuvre, peut **présenter un danger grave** pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive, voici les pictogrammes associés :



Pictogrammes de danger				
				
GHS01 Matières explosives (EX)	GHS02 Matières inflammables (IN)	GHS03 Matières comburantes (CB)	GHS04 Gaz sous pression (GZ)	GHS05 Matières corrosives (CR)
				
GHS06 Toxicité aiguë catégorie 1, 2, 3 (TO)	GHS07 Toxicité aiguë catégorie 4 (corrosion, irritations ou sensibilisation oculaires / lésions oculaires) (DA)	GHS08 Risque mutagène, respiratoire, cancérigène ou pour la reproduction (MU)	GHS09 Danger pour le milieu aquatique (EN)	

Les risques sur la commune

Autoroute A47, Voie ferrées, colonnes de gaz chez les particuliers mais également la colonne de transport de gaz qui traverse la commune (gros diamètre et haute pression).

Quels sont les risques ?

- ❖ Le risque de rupture de canalisation (explosion),
- ❖ Le risque thermique (incendie),
- ❖ Le risque toxique (émission de gaz).

Quelles sont les conséquences ?

Les effets sur l'homme, les biens et l'environnement sont différents selon les matières transportées (blessures variables, troubles respiratoires, détérioration des bâtiments, pollution de l'air, de l'eau et du sol).

Les bons réflexes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le **Plan Particulier de Mise en Sécurité** (P. P. M. S.) en cas d'alerte.



Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18 à partir d'un téléphone fixe ou au 112 à partir d'un téléphone portable). Le réseau doit rester disponible pour les services de secours.



Ne fumez pas : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations.



Mettez-vous à l'abri : dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



Ecoutez la radio :

France Info	: 105.6 ou 103.4 Mhz
Radio Scoop :	: 91.3 Mhz
France Bleue St-Etienne	: 97.1 Mhz
Activ Radio	: 90 Mhz

RISQUES SANITAIRES



La commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Exemple : grippe.

La transmission des virus se fait :

- ❖ par voie aérienne,
- ❖ par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- ❖ par les mains et les objets contaminés.

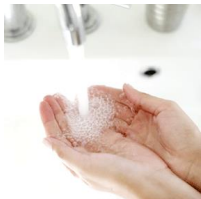
Les bons réflexes



- Lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.



- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.



- Lavez-vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique.



- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

Écoutez la radio

C'est le meilleur moyen pour rester informé.

Vous pourrez connaître la nature du danger, connaître son évolution et les consignes à suivre.

Ne téléphonez pas

Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.

N'allez pas chercher vos enfants

N'encombrez pas les voies de circulation. Ne vous exposez pas

Et n'exposez pas vos enfants au danger inutilement.

Le personnel enseignant s'occupe d'eux.

Ne fumez pas

Ne connaissant pas la nature du risque et pour éviter toute aggravation de la situation, ne fumez pas et éteignez toute flamme nue.

Prenez votre Kit d'Urgence préparé par vos soins

Le Kit d'Urgence rassemble dans un sac les équipements minimums à conserver en cas d'évacuation.

La constitution du Kit est bien sûr non exhaustive et se fait en fonction des moyens de chacun.

Chacun doit penser à le préparer dès maintenant !

Voir également sur internet le Plan Familial de Mise en Sûreté.

Le saviez-vous !?

Les enseignants disposent d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté**. Ils savent ce qu'ils ont à faire.

Faites leur confiance, les autorités les aident à prendre en charge vos enfants.

KIT D'URGENCE

- lampe torche
- radio
- piles
- trousse premiers secours
- aliments énergétiques (fruits secs...)
- bouteilles d'eau
- couverture de survie
- un peu d'argent liquide
- photocopie des papiers administratifs, ordonnances
- médicaments

Signalez tout évènement anormal en appelant les sapeurs-pompiers :

Au 18 à partir d'un téléphone fixe
Au 112 à partir d'un téléphone portable

Vos notes :

FICHE A REMPLIR ET A REMETTRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Fiche de recueil de numéros d'appel pour le service d'alerte par téléphone et d'informations complémentaires en cas de déclenchement d'un plan d'urgence

Je soussigné (e) (nom en majuscule)..... (Prénom).....
 Demeurant (adresse à).....
 Certifie l'exactitude des renseignements ci-après :

Mon numéro de téléphone fixe à Genilac est le :

- ce numéro paraît dans l'annuaire : oui ☐ non ☐
- ce numéro n'apparaît pas dans l'annuaire (liste rouge) ☐

Je n'ai pas de téléphone fixe, et je souhaite être prévenu (e) en priorité au numéro suivant :

Autres numéros d'alerte : de façon complémentaire, je souhaite que l'alerte me soit transmise aux numéro(s) suivant(s) (vous pouvez indiquer 1 ou 2 numéros de téléphone fixe ou mobile de votre choix) :

Premier numéro complémentaire :

Second numéro complémentaire :

Nombre de personnes présentes au foyer :

nom	Prénom	profession	Date de naissance

Y a-t-il dans votre foyer des personnes handicapées ou malades nécessitant une prise en charge particulière. Si oui veuillez indiquer le nombre :

Êtes-vous artisan ou commerçant sur la commune :

.....

Commentaires et suggestions :

Cette fiche est la : **1^{ère} inscription** ☐ **fiche de réactualisation de mes coordonnées** ☐

Fait à le
Signature

Comme prévu par la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de la mairie par courrier

FICHE A REMPLIR ET A REMETTRE AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

**RESERVE COMMUNALE DE SECURITE
APPEL AUX BENEVOLES**

En cas de crise, afin d'apporter le soutien nécessaire aux habitants sinistrés, la commune a besoin d'un réseau de bénévoles. Ils seront sollicités en fonction des besoins et de leurs choix fixés dans le PCS.

Vous souhaitez apporter votre aide, merci de compléter ce questionnaire :

Je soussigné (e) (nom en majuscule)..... (Prénom).....

Demeurant (adresse à).....

Téléphone :portable :

Mail :
.....

Retraité (e) ☐ actif (ve) ☐

Si vous avez des compétences médicales, de secouriste, de logistiques ...merci de le préciser

.....

Propose mon aide en cas de crise pour des risques majeurs

Remarque : toute solidarité apportée n'implique en aucun cas votre responsabilité.

Fait à le
Signature

Comme prévu par la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de la mairie par courrier

MEMENTO

A coller sur le frigo !

Le kit d'urgence se trouve

Si on doit évacuer, on se rassemble à (complétez le lieu) :



N'ALLEZ PAS CHERCHER
VOS ENFANTS A L'ECOLE



NE VOUS DEPLACEZ PAS



NE TELEPHONEZ PAS



NE FUMEZ PAS



COUPEZ L'ELECTRICITE
ET LE GAZ



ECOUTEZ LA RADIO

Numéros utiles

Mairie : 04 77 75 08 58

Numéro unique d'appel d'urgence : 112

Gendarmerie : 17

ERDF : 09 72 67 50 42

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

Météo France : 3550 ou 04 77 55 89 89

Pour les malentendants (contact par fax ou par sms) : 114

Fréquences des radios locales :

Radio Scoop : 91.3 Mhz - France Info : 105.6 Mhz ou 103.4 Mhz

France Bleue St Etienne : 101.8 Mhz – Activ Radio : 90 Mhz

Astreinte Mairie : 06 43 12 37 69

Pompiers : 18

SAMU : 15

GRDF : 08 00 47 33 33

Préfecture : 04 77 48 48 48

Assurance :

LES RISQUES MAJEURS

RECAPITULATIF DES BONS REFLEXES

						
Risque inondation	coupez l'électricité, le gaz	mettez-vous à l'abri (en hauteur)	fermez portes et fenêtres	écoutez la radio	N'allez pas chercher les enfants à l'école	Ne téléphonez pas
						
Risque rupture de barrage	coupez l'électricité, le gaz	mettez-vous à l'abri (en hauteur)	écoutez la radio	N'allez pas chercher les enfants à l'école	Ne téléphonez pas	
						
Risque mouvements de terrain -mines	coupez l'électricité, le gaz	Mettez-vous à l'abri en vous éloignant du danger	Informez les autorités	N'allez pas chercher les enfants à l'école		
						
Risque nucléaire	fermez portes et fenêtres (confinement)	mettez-vous à l'abri	écoutez la radio	N'allez pas chercher les enfants à l'école	Ne téléphonez pas	
						
Risque transport de matières dangereuses	fermez portes et fenêtres	mettez-vous à l'abri (en hauteur)	écoutez la radio	N'allez pas chercher les enfants à l'école	Ne téléphonez pas	Ne fumez pas
						
Risque climatique	fermez portes et fenêtres	mettez-vous à l'abri	écoutez la radio	N'allez pas chercher les enfants à l'école		



Mairie de Genilac
45-85 rue René Mahinc
42800 GENILAC
Tél. : 04 77 75 08 58
Fax : 04 77 75 74 52
Mail : mairie.genilac@orange.fr
Site web: www.genilac.fr